

# FICHE DE RAPPEL

## Cadre de l'audition administrative

(Document pouvant être présenté à l'agent en cas de dépassement manifeste)

### Audition administrative – rappel du cadre juridique

La circulaire ministérielle du 17 décembre 2025 rappelle les principes suivants applicables aux auditions administratives des détenteurs d'armes :

#### Finalité de l'audition

L'audition administrative est un **entretien de sécurité relevant de la police administrative des armes**.

Elle ne constitue ni un interrogatoire, ni une enquête judiciaire, ni une procédure pénale déguisée.

#### Respect de la vie privée

Il est expressément rappelé que :

- les questions portant sur la vie familiale, sentimentale, personnelle ou professionnelle sans lien direct avec la détention d'armes sont proscrites,
- les jugements de valeur personnels de l'enquêteur ne doivent pas transparaître.

#### Documents et informations personnelles

Sauf cas particulier dûment motivé :

- il n'y a pas lieu de demander des documents personnels étrangers à la police des armes,
- aucune pièce telle que bulletin de salaire ou document médical ne peut être exigée.

#### Visite au domicile

Il est rappelé qu'**aucune visite au domicile du détenteur ne peut être effectuée** dans le cadre d'une audition administrative, notamment pour apprécier les conditions de conservation des armes.

La justification de la sécurisation repose exclusivement sur une déclaration sur l'honneur.

#### Appréciation de la dangerosité

L'audition n'a pas pour objet de rechercher une dangerosité hypothétique ou subjective.

L'appréciation doit reposer sur des éléments objectifs, actuels et légalement exploitables.

#### Motivation des décisions

Toute décision défavorable doit être fondée sur :

- des éléments objectifs,
- contemporains de l'enquête,
- précisément motivés, et juridiquement vérifiables.

Le juge administratif exerce un contrôle attentif sur le respect de ces principes.



En savoir plus !



Document réalisé par l'Union Française des amateurs d'Armes [www.armes-ufa.com](http://www.armes-ufa.com)

Association loi 1901, sans but lucratif – Sous-préfecture de Muret (Haute-Garonne)  
Enregistrée sous le RNA W382001891 - Siège social : 27 avenue du Cimelière – 31500 Toulouse